

Solidarités locales Appel à projets 2022

DOSSIER DU REQUÉRANT

Contexe
Candidat-e-s
Périmètre d'action
Critères et thématiques
Permanences
Dossiers et sélection
Calendrier
Financement
Conditions générales
Renseignements et contact

Age & société
Fondation Leenaards

CONTEXTE

Face aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux actuels, toutes les générations ont dû réinventer une forme de vivre-ensemble. La crise du Covid l'a mis en évidence, des solidarités locales aux dispositifs institutionnels, tous ont connu un sursaut, se renforçant et se multipliant, passant du très spontané au plus organisé, de la micro-entraide à un déploiement de plus grande envergure. Si les réponses sont résolument éclectiques, elles ont toutes pour dénominateur commun un besoin de co-construction et une approche *bottom up*. En effet, seuls les citoyen-ne-s issu-e-s de ces collectivités connaissent leurs besoins et peuvent se révéler auteur-trice-s et acteur-trice-s de la transformation et de la réappropriation de leur milieu de vie.

Consciente du rôle important que jouent l'entraide et les solidarités de proximité dans notre société en transition, la Fondation Leenaards a décidé de centrer son nouvel appel à projets sur les actions communautaires afin d'enrichir ces terreaux de proximité fertiles : l'immeuble, la rue, le quartier, la commune. Elle souhaite stimuler les solidarités de proximité, au bénéfice de différentes générations, notamment les seniors.

CANDIDAT·E·S

- Associations
- Collectifs informels et groupements d'intérêts qui visent l'adoption d'un statut juridique
- Coopératives sans but lucratif
- Fondations
- Administrations communales
- Institutions

Les institutions académiques (universités ou HES) peuvent être co-requérantes du projet

PÉRIMÈTRE D'ACTION

Les cantons de Vaud et Genève

CRITÈRES

L'initiative encourage prioritairement les projets répondant aux critères suivants :

- Dynamiser les solidarités de proximité;
- Profiter à différentes générations — les projets intégrant les seniors sont encouragés;
- Favoriser les activités entre les diverses générations — peut concerner toutes les phases et tous les domaines de la vie;
- Renforcer la convivialité et la cohésion sociale;
- Renforcer l'engagement citoyen au sein de son bassin de vie (à l'échelle d'un immeuble, d'une rue, d'un quartier, d'un village, d'une commune, voire d'un périmètre plus large ou même d'une communauté digitale);
- Encourager les liens sociaux;
- Assurer un impact sur le terrain à court-moyen terme;
- Proposer un objectif ou un processus novateur, qui suscite une nouvelle appréhension de son environnement (social, naturel, culturel, urbain, rural...);
- Répondre à des idées/besoins émanant du terrain;
- Servir de modèle pour inspirer et favoriser l'essaimage de projets analogues.

CHAMPS THÉMATIQUES

- Agriculture et biodiversité
- Alimentation
- Aménagement des lieux de vie
- Artisanat
- Culture/art/musique
- Cultures digitales
- Écologie et durabilité
- Économie
- Éducation
- Mobilité
- Partage de savoirs et de pratiques
- Qualité de vie
- Santé (physique, mentale, sociale et spirituelle)
- Sport et loisirs
- Tiers-lieux
- Etc.

PERMANENCES

Durant la phase de soumission d'esquisse, une permanence d'accompagnement prévue pour chacun des cantons est à disposition des porteurs d'idée.

Qui assure la permanence ?

Bénévolat-Vaud (Canton de Vaud)

Bénévolat-Vaud est une association reconnue d'utilité publique qui a pour mission de promouvoir et de soutenir les associations, le bénévolat et l'entraide autogérée dans le canton de Vaud. Alexandre Burnand, responsable de la permanence, est spécialisé dans le montage d'entreprises à but sociétal et la gouvernance participative d'organisations.

FASe (Canton de Genève)

La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) a pour mission de favoriser et de renforcer la cohésion sociale. La Fondation est active dans 44 communes. Elle regroupe les 47 centres de loisirs, maisons de quartier, terrains d'aventures et jardins Robinson établis sur le territoire cantonal, cordonne 14 équipes de travail social hors murs (TSHM) ainsi que différents projets spécifiques à l'échelle du canton. Noémi Foehr, responsable de la permanence, est membre de la direction opérationnelle et une personne ressource pour les questions liées au terrain et à l'accompagnement organisationnel de projets.

Comment fonctionne ce service ?

Il est gratuit et à disposition des porteur-euse-s d'idées dans le cadre de l'appel à projets Solidarités locales de la Fondation Leenaards.

Quelle est la mission de la permanence ?

- Informer sur le processus de l'appel à projets et les délais
- Renseigner sur les critères de sélection
- Définir les conditions de participation
- Répondre aux questions administratives ou organisationnelles
- Expliciter les phases soumission d'esquisse et soumission de projet
- Orienter les porteur-euse-s de projet dans les démarches et les aspects juridiques
- Mettre en contact avec des personnes-ressources

Contacts permanences

À DISPOSITION DÈS LE 10 JANVIER 2022

PERMANENCE VAUDOISE

Tous les mardis de 14h à 18h

Tous les jeudis de 9h à 13h

021 351 25 65

solidariteslocales.vd@leenaards.ch

PERMANENCE GENEVOISE

Tous les mercredis de 14h à 18h

Tous les jeudis de 8h30 à 12h30

021 351 25 66

solidariteslocales.ge@leenaards.ch

DOSSIERS ET SÉLECTION

L'évaluation des projets se fera en deux étapes.

Phase 1

Dans un premier temps, les candidat-e-s doivent remplir le formulaire sur le site internet de la Fondation et joindre une esquisse (format PDF, 2 pages maximum). La permanence mise sur pied dans chacun des deux cantons est à leur disposition.

Phase 2

Les auteur-e-s des esquisses retenues seront invité-e-s à préparer un projet complet qui sera expertisé par un jury externe. Si besoin, les porteur-euse-s de projets seront invités à présenter brièvement leur projet auprès du Jury. Les porteur-euse-s de projets devront à ce stade avoir un statut juridique adéquat. (voir p.2)

Un coaching personnalisé est offert aux requérant-e-s qui ont été invités à soumettre un projet. Le coaching permet d'éclairer les aspects budgétaires, la stratégie de communication, la gouvernance, vérifier la cohérence du projet ou encore de donner des outils d'auto-évaluation et de suivi. Toutes les informations vous seront transmises par votre répondant.

CALENDRIER

Le Jury procédera à deux analyses de projets par an.

→ 10 janvier 2022: ouverture des soumissions d'esquisse

Premier délai

15 mars 2022: date butoir pour soumettre une esquisse

Fin avril 2022: envoi des décisions du Jury concernant l'esquisse soumise

26 mai 2022: date butoir pour soumettre un projet (sur invitation)

22 juin 2022: envoi des décisions du Jury pour les projets inférieurs ou égaux à 30 000 CHF

Début juillet 2022: envoi des décisions du Jury pour les projets supérieurs à 30 000 CHF

Le prochain calendrier sera communiqué sur le site de la Fondation Leenaards.

FINANCEMENT

La Fondation Leenaards propose quatre types de soutiens financiers :

- Soutien 1 : de 500 à 5000 CHF
- Soutien 2: de 5000 à 10000 CHF
- Soutien 3: de 10 000 à 30 000 CHF
- Soutien 4: 30 000 à 100 000 CHF *

** d'une durée maximale de 3 ans*

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES REQUÉRANT·E·S

La Fondation Leenaards ne peut entrer en matière pour :

- Les demandes émanant de particuliers
- Les organisations commerciales ou projets essentiellement à caractère commercial
- Les projets déjà réalisés

Les décisions du Jury ne donnent pas lieu à des recours ou échanges de correspondance. Les règles instaurées au sein de la Fondation pour éviter les conflits d'intérêts potentiels sont scrupuleusement respectées.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT

solidariteslocales@leenaards.ch
www.leenaards.ch/solidariteslocales